

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **8**
Votants : **10**
Pour : **10**
Contre :
Abstention :

Le dix février deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents : M. Matthieu CADOT, Mme Cécile MAIRAND, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mme GRIFFON Charlène.

Absents : M. André MARCHAIS (donne pouvoir à M. Matthieu CADOT), Mme Fabienne ASSIMEAU, M. Éric BOUCLY (donne pouvoir M. Matthieu CADOT)

Secrétaire : Mme Cécile MAIRAND

Convocation du 05/02/2022

Séance ouverte à 18H30

N° d'ordre : 2022 - 02

Objet : **Convention CDC Aunis Sud pour la mise à disposition des agents de la commune pour la distribution des bulletins communautaires.**

Le 6 Septembre 2018, la commune de Saint-Crépin a délibéré pour confier aux agents des communes la distribution des publications de la CdC et permettre à la CdC de rembourser les frais engagés dans le cadre de ce travail par les communes (remboursement du temps de travail des agents notamment).

Cette convention arrive à échéance et la CdC demande le renouvellement jusqu'en 2026 (jusqu'à 6 mois après la fin du présent mandat).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services de notre Commune (convention ci-annexée) auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud pour la gestion de la distribution des publications communautaires dans chaque foyer de la CdC.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré le 10/02/2022,
Le Maire,
Matthieu CADOT

Transmis en préfecture le
Affichage le

AR Prefecture

017-211703210-20220210-D2022_02-DE
Reçu le 28/02/2022
Publié le 28/02/2022

